AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP -6-2-67 608637

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, ~~INDRE & LOIRE~~, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE) MAYENNE

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars. - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL ~~XXXXXXX~~ 15 F. 25 F.

BULLETIN N° 76 DE JANVIER 1967 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 6

LES TRAITEMENTS d'HIVER DE LA VIGNE

La période de repos de la végétation doit être consacrée à la lutte contre certaines maladies.

1°) ESCA - Cette maladie du bois, provoquée par un champignon, se traduit,soit par une mort lente de la souche accompagnée du déssèchement des feuilles, soit par la mort foudroyante ou apoplexie. Cette affection doit être combattue avec énergie, car c'est l'une des causes de la déplantation du vignoble. Lors des traitements, on respectera les précautions suivantes :

- Utiliser une bouillie à base d'arsénite de soude renfermant 1.250 Grs d'Arsénic par Hl. d'eau.
- Se rappeler que l'arsénite de soude, composé arsénical soluble, est très toxique et qu'il convient de prendre certaines précautions : utiliser des appareils absolument étanches, ne pas fumer, ne pas manger ou boire pendant le traitement, porter des gants de caoutchouc.
- Effectuer le traitement pendant le repos complet de la végétation, au plus tôt 10 jours après la taille et au plus tard, 3 semaines avant la date probable du débourrement.
- Pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes, mais éviter de traiter par temps pluvieux et de pulvériser des bourgeons humides.

2°) EXCORIOSE - Les conditions climatiques de 1966 ont été plus favorables à l'Excoriose ; en conséquence, dans la majorité des vignobles, la maladie est plus virulente. Il convient donc d'intervenir contre cette affection. Il est rappelé que, si l'efficacité des traitements est insuffisante, ceux-ci sont cependant indispensables dans les vignobles atteints. On peut utiliser l'Arsénite de soude, les colorants nitrés, les huiles jaunes, les huiles d'anthracène jaunes. L'Arsénite de soude a de plus l'avantage d'être actif contre l'Esca.

3°) BLACK-ROT - Dans le vignoble de Neuville-en-Poitou le Black-rot a, au cours de l'année 1966, trouvé des conditions plus favorables à son développement. Aussi ses manifestations sont-elles importantes dans les vignes abandonnées ou très mal entretenues qui constituent à nouveau de dangereux foyers. Dans ces foyers, dont le nombre est toutefois restreint, il est urgent d'appliquer les précautions prophylactiques suivantes :

- arrachage des parcelles abandonnées
- remise en état des parcelles mal entretenues
- élimination au cours de la taille et destruction par le feu des grappes déssèchées par la maladie et persistant sur les souches qui, porteuses de germes, pourront être à l'origine de contaminations au printemps prochain.
- assurer,au printemps,l'écoulement de l'eau après les pluies, sur l'ensemble du vignoble.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

Imprimerie de la Station d'ANGERS - Directeur-gérant : L. BOUYX

LES TECHNIQUES DE PULVERISATION EN VITICULTURE ET EN ARBORICULTURE FRUITIERE

(suite)

V - TORDEUSES DE LA GRAPPE (Cochylis - Eudémis) : la deuxième génération de Cochylis et les deuxième et troisième générations d'Eudémis sont combattues le plus efficacement au moyen de poudrages insecticides mais sur la première génération de ces deux Tordeuses la pulvérisation reste une pratique courante justifiée. Peu d'essais ont comparé l'efficacité des pulvérisations mécaniques et des pulvérisations pneumatiques contre ces parasites et leurs conclusions sont parfois divergentes ;cependant il semble que l'on puisse atteindre en volume réduit des résultats comparables, sinon supérieurs, à ceux de la pulvérisation classique. Toutefois, l'écueil reste la toxicité élevée des bouillies insecticides concentrées. Dans ce cas, il conviendra toujours d'utiliser l'insecticide efficace le moins toxique, même à prix de revient plus élevé, et de ne pas descendre à des volumes d'épandage inférieurs à 100-120 litres par hectare.

VI - ACARIENS: De bons résultats ont été obtenus sur l'Araignée rouge (Panonychus ulmi), en début de végétation, au stade 3 à 4 feuilles étalées, avec des insecticides systémiques épandus dans 100 litres d'eau par hectare.

Sur les Araignées jaunes (Eotetranychus carpini), le volume réduit n'a pas encore fait l'objet d'expérimentations suffisantes pour permettre d'en dégager des conclusions certaines mais dans le Bordelais, d'excellents résultats contrôlés par nous-mêmes, ont été obtenus en jet porté avec des volumes de liquide de 300 et 400 litres en pleine végétation, soit la moitié du volume classique.

De ce bref tour d'horizon, il est tout de même possible de tirer un enseignement valable, à savoir que l'on peut s'équiper en matériel de pulvérisation à faible volume de liquide par hectare sans courir de risques importants pour la protection du vignoble.

Seul l'Oïdium, certaines années et sur variétés sensibles peut, localement, se développer de manière dangereuse si les pulvérisations de soufre en volume réduit ne sont pas complétées par des poudrages soignés.

Le choix du viticulteur entre le pulvérisateur mécanique à jet porté et le pulvérisateur pneumatique dépendra donc en définitive :

- avant toute chose, du degré de technicité de l'utilisateur du matériel qui devra être capable de " penser " son traitement pour le réaliser correctement s'il s'agit de pulvérisateur pneumatique. Dans le cas contraire, pour éviter des échecs, il sera prudent de porter son choix sur le jet porté, amélioration très nette du jet projeté classique.
- du mode de cultures de l'exploitation, susceptible d'utiliser le matériel de traitement.
- et, bien entendu, des conditions économiques inhérentes à l'acquisition d'un pulvérisateur.

Nous terminerons en signalant que parfois le viticulteur se trouve dans la nécessité de traiter par mauvais temps, en particulier par vent plus ou moins violent ; il est alors indispensable de ne pas réduire exagérément le volume du liquide épandu à l'hectare par une pulvérisation trop fine. Il pourrait en résulter des pertes importantes de matière active se répercutant fâcheusement sur l'efficacité du traitement. On en revient finalement toujours au point le plus important : la pulvérisation à volume réduit demande à être " réfléchie ".

(FIN)

J. TOUZEAU
Contrôleur de la Protection des Végétaux
Station d'Avertissements Agricoles - CENON.

TIRAGE DU 31 JANVIER 1967 - 2.000 EXEMPLAIRES.